

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 25-10-390**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie - Parcelles BD281 - BD282 – rue Hespérie

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

VU les permis de construire référencés PC 077 468 23 00017 et PC 077 468 00018 délivrés le 13 juin 2024 à la SNC « Le Bois Urbain » en vue de réaliser un programme immobilier constitué de 42 logements collectifs répartis sur 3 plots et de 18 logements type maison de ville avec accès individuel. Les accès aux logements collectifs et individuels s'effectueront sur la rue Hespérie,

CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter un numéro de voirie pour les futurs logements,

ARRETE

Article 1 : Les logements collectifs répartis sur 3 plots seront numérotés :

- **11, 13 et 15 rue Hespérie.**

Les logements type maison de ville seront numérotés :

- **10 – 12 – 14 – 16 – 18 – 20 – 22 – 24 – 26 – 28 – 30 – 32 – 34 – 36 – 38 – 40 – 42 et 44 rue Hespérie.**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés du maire et ampliations adressées à la Police Nationale, Enedis, GRDF, VÉOLIA EAU, INSEE – Recensement, l'EPAMARNE, le SIETREM, Orange, le SPF de Meaux, les Services Fiscaux, la Poste de Torcy, le Centre Incendie et Secours de Torcy et la Police Municipale.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de celle-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Le demandeur peut également introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le sept octobre deux mille vingt-cinq

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

09 OCT. 2025

21 OCT. 2025

Signé électroniquement par
Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE



